

**DELEGATION temporaire des fonctions déléguées
à Madame Sophia BRIKH, dix-huitième Adjointe,**

ARRETE n° ARR2024 0037

Le Maire de Vénissieux,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18 ;

VU l'arrêté n° ARR2024_0017 du 8 janvier 2024 donnant délégation à Madame Sophia BRIKH ;

Considérant que Madame Sophia BRIKH, 18^{ème} Adjointe, est absente pour la période du **16 avril 2024 au 27 avril 2024** inclus ;

Considérant que durant son absence, il convient d'envisager l'exercice de sa délégation par un autre adjoint ;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER - En l'absence de Madame Sophia BRIKH, la délégation :

- Santé, Droits des femmes

sera exercée pour la période du **16 avril 2024 au 27 avril 2024 inclus** par Madame **Véronique CALLUT, 7^{ème} Adjointe**.

ARTICLE 2 - Le Directeur Général des Services et le Trésorier de la Ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture, publié et notifié aux intéressées.

VENISSIEUX, le 4 avril 2024



Le Maire,

Michèle PICARD